



## Congrès extraordinaire - Lausanne

Mardi 9 avril 2019 – 20h

Salle Jean Villard Gilles

### Règlement du Congrès

1. Nous n'aborderons que les points à l'**ordre du jour**.
2. Le **temps de parole** des points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une présentation est laissé à l'appréciation de la présidence du Congrès, de même que le temps de parole des interventions y relatives.
3. Les **votations** se font à main levée. Toutefois, un vote se fait au bulletin secret sur proposition d'un-e délégué-e appuyé par 30 voix.
4. Les résolutions nouvelles éventuelles donnant lieu à une prise de position du PS vaudois sont annoncées au secrétariat au plus tard le lundi 1 avril 2019 à 12h. Leur discussion a lieu au point 6. Tout amendement doit être présenté par écrit à la table présidentielle.
5. Il n'y a de **décision** que sur les points 1, 3, 5, 6, 7.

*Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.*

### Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
2. Mots de bienvenue
3. Élection des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)
  - Présentation par Roger Nordmann (10')
  - Discussion (5')
  - Vote
6. Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

- Présentation factuelle de l'objet par Pierre Dessemontet (10')
- Présentation des arguments pour le « OUI » par Ada Marra
- Présentation des arguments pour le « NON » par Julien Eggenberger
- Présentation de la position du Comité directeur par Pierre Dessemontet (5')
- Discussion (open end)
- Vote

7. Résolutions et divers

8. Clôture